



**COOPOLY**  
VOTRE LIBRAIRIE DE GÉNIE

[www.coopoly.ca](http://www.coopoly.ca)



# RAPPORT ANNUEL 2021•2022

# TABLE DES MATIÈRES

Historique .....	3	Le mouvement coopératif .....	9
Profil .....	3	Engagement dans le milieu .....	10
Mission .....	3	Assurances .....	11
Cooply en quelques dates .....	3	Rapport de l'auditeur indépendant .....	12
Mot du directeur général .....	4	État des résultats et du résultat étendu .....	15
Mot du président .....	5	État de la réserve .....	16
Organisation .....	6	Bilan .....	17
Conseil d'administration et comité exécutif .....	7	État des flux de trésorerie .....	18
Participation à diverses activités .....	7	Notes complémentaires .....	19
Comités de développement .....	8	Renseignements complémentaires .....	30
Notre équipe .....	8		

## PRODUITS ET SERVICES

Cooply offre des services adaptés aux besoins de ses membres et en constante évolution. Parmi l'offre de services, on retrouve les éléments suivants :

### Produits :

- Manuels de cours
- Manuels de référence
- Notes de cours et matériel pédagogique
- Littérature générale
- Littérature spécialisée
- Papeterie
- Fournitures de bureau
- Accessoires informatiques et électroniques
- Cartouches d'encre
- Vêtements promotionnels et sacs à dos

- Cadre pour diplômes
- Articles cadeaux
- Cartes de souhait
- Papier d'emballage
- CARTE OPUS : vente et activation
- Divers :  
Piles, timbres, produits d'hygiène personnelle de base, écouteurs, papier mouchoir et autres produits de dépannage, friandises, produits équitables

### Services :

- Service de commandes spéciales
- Service aux entreprises et organismes
- Service aux diplômés(es)
- Service aux bibliothèques
- Service aux centres de documentation

SITE WEB TRANSACTIONNEL

SERVICE DE COMMANDE SPÉCIALE POUR RÉPONDRE À TOUS VOS BESOINS

# COUP D'ŒIL SUR COOPOLY

## Historique

Première coopérative en milieu scolaire, Coopoly a été fondée le 3 octobre 1944. D'abord un centre intellectuel et culturel, Coopoly a évolué au fil des années pour devenir aujourd'hui une librairie hautement spécialisée en ingénierie ainsi qu'un partenaire de choix pour l'École Polytechnique dans l'offre de services qu'elle peut apporter à sa communauté. Malgré son âge, l'heure de la retraite est loin d'avoir sonné pour votre coop. En effet, nous sommes à la recherche présentement de différentes avenues de développement et de diversification qui permettront de maintenir Coopoly dans l'ère du temps pour encore longtemps.

Tous ces projets sont en conformité avec notre mission première qui a toujours été de desservir au mieux et d'être à l'écoute de la communauté de l'École Polytechnique. Qu'elle agisse auprès des étudiants et étudiantes, du corps professoral et de l'ensemble des employés de l'École ou de ses diplômés, Coopoly poursuit sa mission et le fera pour les générations à venir.

## Profil

Date de fondation :	3 octobre 1944
Nombre de membres depuis sa fondation :	85 310
Nombre de membres actifs :	7 321
Chiffre d'affaires :	1 225 248 \$
Secteurs d'activités :	Librairie Papeterie
Actifs :	903 690 \$
Nombre d'employés permanents :	7
Nombre d'employés temporaires :	4

## Mission

Coopoly est une entreprise qui offre à ses membres des biens et services dans les domaines d'utilité pédagogique, intellectuelle et d'usage personnel.

## Coopoly en quelques dates

### 3 octobre 1944

- Dix (10) étudiants se regroupent pour fonder une coopérative à l'École Polytechnique. Le capital social d'ouverture est de 12 \$

### 1944 à 1965

- L'entreprise offre surtout des services et du matériel

### 1965 à 1971

- Faute de relève, Coopoly n'est pas en activité

### 1972

- Mise en marché de la calculatrice de poche HP

### 1975

- Fusion des activités librairie et informatique

### 1975 à 1985

- Coopoly librairie poursuit son petit bonhomme de chemin
- Coopoly informatique est en plein essor

### 1985

- Création du projet micro

### 1989

- Mauvais choix de modèle d'ordinateur
- Banque rappelle son prêt et met fin au plan de financement étudiant pour achat
- Début de la fin

### 1992

- Le mot faillite commence à être prononcé
- Coupure de personnel importante et réorganisation
- Mauvaise décision administrative (loyer pour un local vide sur Jean Talon)

### 1992-1993

- Entente avec les créanciers et support de l'institution pour sauver l'entreprise
- Début du plan de redressement
- Toutes les activités regroupées en un seul point de vente à l'École Polytechnique

### 1993-1994

- Situation est stabilisée et Coopoly rencontre ses engagements financiers

### 1995

- Les opérations commerciales saines, la dette baisse et la rentabilité financière sont de retour

### 1994 à 2014

- Coopoly retrouve sa vitesse de croisière, le modèle de gestion est sain et Coopoly est maintenant bien capitalisée

### 2015

- Année difficile pour Coopoly. Le chantier pour la vitrine étudiante provoque une diminution marquée de l'achalandage

### 2016

- Coopoly espère retrouver sa vitesse de croisière

### 2017

- Suite à une planification stratégique, un plan d'action a été rédigé. Coopoly diversifiera son offre

### 2019

- Coopoly est complètement rénovée pour la rentrée d'automne 2019

### Mars 2020

- **Pandémie mondiale, Coopoly fonctionne au ralenti**

### 2020-2021

- La pandémie est toujours présente et ses effets affectent l'ensemble des activités de la société de la société. Une année hors normes dans des conditions hors de l'ordinaire.

### 2022

- retour graduel à une certaine normalité, les différentes mesures sanitaires empêchent toute vie étudiante ce qui nuit à l'achalandage de la coop.

# MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers membres,

Une autre année financière sous le joug de la pandémie. Malgré le retour des cours en présentiel, les nombreuses mesures sanitaires ont fait en sorte que la vie étudiante était complètement éteinte. Ce contexte n'était pas favorable pour la croissance de votre coopérative. J'ose espérer que la période sombre est enfin derrière nous.

L'arrivée de sang neuf à la direction des opérations me fait envisager l'avenir avec optimisme. En effet, des changements sont déjà visibles que ce soit au niveau de l'aménagement, de la sélection des produits qu'à l'espace occupé par les articles promotionnels et les vêtements; un vent nouveau souffle sur Coopoly.

Cette année, Polytechnique Montréal fêtera son cent-cinquantième anniversaire et votre coopérative jouera un rôle actif dans les activités commémoratives. Tous ces facteurs additionnés me font croire que l'année 2022-2023 sera celle du retour à la rentabilité.

En terminant, je souhaite remercier sincèrement les membres qui nous font confiance, nos partenaires pour leur appui, l'équipe d'employés pour son excellent travail, son dynamisme et son enthousiasme de tous les jours et le conseil d'administration pour sa grande implication et son travail extraordinaire.

Merci!



Yves Daigneault  
Directeur général

# MOT DU PRÉSIDENT

*Chers membres de Coopoly,*

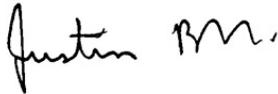
*L'année 2021-2022 tire maintenant à sa fin, et, avec elle, les ultimes relents de la pandémie de Covid-19. Les deux dernières années ont été éprouvantes pour tous, incluant la coopérative, mais c'est finalement derrière nous et nous pouvons finalement nous permettre d'aller vers l'avant.*

*C'est cependant un monde bien particulier dans lequel nous mettons les pieds. La sortie de la pandémie a été suivie d'une crise du logement, puis d'une crise d'inflation, et il y a maintenant des rumeurs de récession qui flottent dans l'air.*

*Plus que jamais, nos communautés ont besoin des valeurs fondamentales qui sous-tendent le mouvement coopératif : prise en charge et responsabilité personnelles et mutuelles, démocratie, égalité, équité et solidarité. Ce sont ces valeurs qui vont nous permettre de collectivement naviguer les eaux turbulentes qui se profilent.*

*J'en appelle donc à vous tous, en cette année 2022-2023, de prendre à cœur ces valeurs coopératives, d'appuyer le mouvement coopératif québécois dans son ensemble, et de contribuer à bâtir un avenir plus brillant pour nous tous.*

*Vous souhaitant le meilleur,*

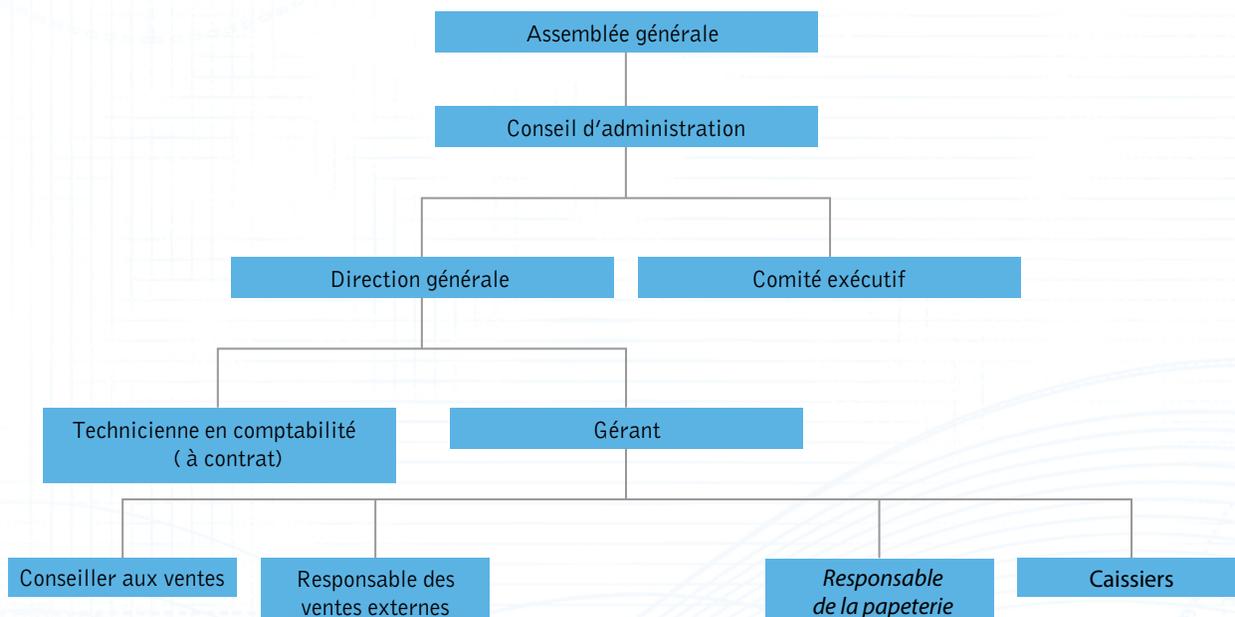


Justin Bernier-Nguyen  
Président  
Coopoly

# ORGANISATION

Une coopérative est une organisation regroupant des membres ayant des besoins économiques, sociaux ou culturels communs qui, en vue de satisfaire ces besoins, s'associent pour exploiter une entreprise tout en respectant les principes coopératifs.

Une telle organisation possède nécessairement une structure particulière et un fonctionnement différent de l'entreprise privée et ses membres, regroupés en assemblée générale, constituent l'instance supérieure de la coopérative.



## Assemblée générale

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 25 novembre 2021 en présentiel. Lors de cette réunion, la Coopérative a présenté à ses membres son rapport annuel, ses états financiers et a nommé le vérificateur pour la prochaine année. C'est aussi durant cette assemblée que les membres de la Coopérative ont pu combler les postes disponibles au Conseil d'administration en élisant les membres chargés de les représenter.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ EXÉCUTIF

Le conseil d'administration de Coopoly est composé de douze (12) membres élus lors de l'Assemblée générale annuelle. Il a pour mandat de voir aux intérêts des membres et a tous les pouvoirs pour administrer les affaires de la coopérative. Les administrateurs doivent, notamment, fixer les orientations stratégiques de la coopérative et s'assurer les services d'une direction générale adéquate.

Parmi les membres du conseil d'administration, on nomme ensuite un comité exécutif qui se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Le comité exécutif collabore activement avec la direction générale pour mettre en application toutes les politiques de la coopérative.

## Conseil d'administration 2021-2022

### COMITÉ EXÉCUTIF

Présidente :

**Catherine Bibeau-Larrain**  
étudiante au bacc

Vice-président

**Ahmad Faour**  
étudiant aux cycles supérieurs

Secrétaire :

**Justin Bernier-Nguyen**  
étudiant aux cycles  
supérieurs

Trésorier :

**Anthony Bardawil**  
étudiant au bacc

Note: Catherine Bibeau-Lorrain a démissionné le  
19 octobre 2022

### ADMINISTRATEURS

**Siège vacant**

étudiant

**Antoine Doray**

représentant de l'AEP

**Richard Labrie**

représentant de la  
direction de Polytechnique

**Alexandre Warin** étudiant  
au bacc

**Camille Pillot**

représentante de l'AECSP

**Jérôme Collin**

Représentant du  
personnel enseignant

**Michel Brunelle**

représentant du personnel  
de Polytechnique

**Mariane Laberge**

diplômée

Au cours de la dernière année, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises. Plusieurs dossiers y furent abordés, entre autres :

- la stratégie de communication à l'intérieur de l'École Polytechnique
- l'évaluation et l'adoption du budget et des états financiers mensuels
- le développement commercial de Coopoly

# COMITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Les membres du conseil d'administration peuvent participer sur une base volontaire aux différents comités de développement. Ces derniers définissent les grandes orientations de votre coopérative. Un autre comité est également mis sur pied pour attribuer les bourses d'implication.

## Nouvelles technologies

- Richard Labrie
- Jérôme Collin
- Ahmad Faour
- Yves Daigneault

## Services

- Anthony Bardawil
- Justin Bernier-Nguyen
- Alexandre Warin
- Yves Daigneault

## Communications

- Catherine Bideau-Lorrain
- Alexandre Warin
- Anthony Bardawil
- Camille Pillot
- Yves Daigneault

## NOTRE ÉQUIPE

Pour assurer la bonne marche des activités quotidiennes de Coopoly, une solide équipe tient le gouvernail de la librairie. La croissance et le développement de la Coopérative ainsi que son implication positive et marquante dans son milieu sont possibles grâce au très grand dynamisme, à l'implication et au professionnalisme de tous les employés. Ces derniers unissent leurs forces pour offrir aux membres un service de qualité. Bravo à toute l'équipe !

### L'équipe de Coopoly en 2021-2022

- Directeur général ..... Yves Daigneault
- Technicienne comptable ..... Hala Roukos
- Gérant ..... Sébastien Massot
- Responsable de papeterie ..... Stéphane Lussier
- Représentante aux ventes externes  
et produits informatiques ..... André Daneau
- Magasinier papeterie/caissier ..... Karine Palinski
- Caissière ..... Jeanine Badiane (en congé de maternité)

# LE MOUVEMENT COOPÉRATIF ET COOPSCO

## Mouvement coopératif

Coopoly applique quotidiennement les grands principes coopératifs tels qu'ils ont été actualisés par l'Alliance coopérative internationale en septembre 1995. Ces derniers sont :

- Adhésion volontaire et ouverte à tous
- Pouvoir démocratique exercé par les membres
- Participation économique des membres
- Autonomie et indépendance
- Éducation, formation et information
- Engagement envers la communauté
- Coopération entre les coopératives



## Coopsco

Au total, 90 établissements d'enseignement sont desservis par près de 60 coopératives opérant près de 200 points de vente (100 librairies et 100 en alimentaire) dans le milieu scolaire québécois et ontarien. Ce membership représente une pénétration de marché de 92 % dans les universités francophones et plus de 90 % dans les cégeps publics francophones ainsi qu'une présence accrue dans les collèges privés et les écoles secondaires. En effet, plusieurs étudiants de niveau secondaire profitent de l'expertise et du professionnalisme des coopératives par la mise sur pied de comptoir de service ou de cafétéria. De plus, depuis 2016 nous sommes présents dans un collège anglophone dans la région de Montréal et depuis 2019, dans une université anglophone de la région de l'Estrie. Mentionnons aussi que le réseau COOPSCO compte aujourd'hui 17 librairies agréées. En fait, le réseau COOPSCO rejoint au Québec près de 300 000 étudiants!

Coopoly est membre de la Fédération depuis plusieurs années. L'affiliation à un tel réseau nous permet de bénéficier de nombreux avantages, dont les divers regroupements d'achats, les services de conseillers en gestion, les ententes administratives au sujet notamment des assurances commerciales et collectives, ainsi qu'un plus grand pouvoir d'influence dans les dossiers touchant l'ensemble des coopératives en milieu scolaire et pouvant nous affecter.

# ENGAGEMENT DANS LE MILIEU

Une coopérative, c'est plus qu'un magasin ! C'est une organisation qui existe par et pour ses membres, afin de leur rendre les services dont ils ont besoin. C'est aussi une organisation qui s'implique dans sa collectivité, de toutes sortes de façons, afin de redonner à ses membres l'essentiel de ses bénéfices.

En 2021-2022, c'est plus de 123 110 \$ que Coopoly a redonné à sa communauté, par le biais de la ristourne à l'achat, des emplois étudiants et de la publicité et des dons dans la communauté.

Ristourne à l'achat	115 477\$
Commandites allouées	0 \$
Bourses d'implication	0 \$
Emplois étudiants	6 317 \$
Publicité et promotion dans la communauté	1 316 \$

## Ristourne à l'achat

Un des avantages d'être membre d'une coopérative est la ristourne à l'achat, soit l'escompte dont vous bénéficiez sur tous vos achats. Cette année, Coopoly a redistribué en ristourne à l'achat un montant total de 115 477 \$. Ce montant est déterminé par la politique de prix établie par la coopérative.

## Commandites

Depuis les six dernières années, le chiffre d'affaire de Coopoly ne cesse de diminuer. Cette réalité a eu pour effet que le conseil d'administration a décidé de suspendre pour une période indéterminée l'attribution de commandites. Nous prenons le pari que le retour à une certaine normalité dynamisera les ventes et par la bande le retour des commandites.

## Bourses

Comme pour les commandites, la baisse du chiffre d'affaire a eu pour effet que le programme de bourse est également suspendu temporairement.

## Emplois étudiants

En plus de son équipe d'employés réguliers, Coopoly embauche chaque année des étudiants pour offrir un meilleur service lors des périodes de pointe et de certains événements spéciaux. Ainsi, en 2021-2022, c'est un peu plus de 6 317 \$ qui a été versé en salaires étudiants.

## Publicité et dons dans la communauté

Coopoly s'implique également en consacrant des sommes à la publicité et promotion à l'intérieur de sa communauté. En 2021-2022, c'est plus de 1 300 \$ qui a été investi dans des publicités et qui a été remis lors de divers événements organisés par l'École Polytechnique et les différents départements.

# ASSURANCES

## Assureurs

Compagnie d'assurance générale (police no. FED0-6425946) **La Souveraine**

## Terme

Un an jusqu'au 31 mai 2022

## TABLEAU DES GARANTIES

## MONTANT DE LA GARANTIE

### Risques multiples

• Ensemble des biens incluant les biens confiés, dont l'assuré peut être tenu responsable	791 337 \$
• Période de pointe, augmenté de 75 %	Inclus
• Biens temporairement hors des lieux	50 000 \$
• Biens nouvellement acquis	500 000 \$
• Biens en transport	250 000 \$
• Pertes d'exploitation	Inclus

### Responsabilité civiles des entreprises

• Montant par période	1 000 000 \$
• Montant par sinistre	1 000 000 \$
• Responsabilité locative	2 000 000 \$

### Responsabilité civile UMBRELLA des entreprises

4 000 000 \$

### Responsabilité civile des administrateurs et dirigeants

2 000 000 \$

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux membres de la**

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE**

## **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Coopérative étudiante de Polytechnique (la « coopérative »), qui comprennent le bilan au 31 mai 2022, et les états des résultats, du surplus d'apport, de la réserve et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 mai 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

## **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.*

*Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.*

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

*Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.*

*Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:*

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;*
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;*
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;*
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;*

- *nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.*

*Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.*

*bfr inc.*

**bfr** inc.

société de comptables professionnels agréés

Laval, 9 novembre 2021

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A139171

# COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

## RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
	\$	\$
<b>Produits (annexe A)</b>	<b>1 225 248</b>	<b>1 020 207</b>
<b>Coût des produits vendus (annexe B)</b>	<b>859 816</b>	<b>758 022</b>
<b>Trop-perçu brut</b>	<b>365 432</b>	<b>262 185</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Frais directs (annexe C)	366 333	346 068
Frais de vente et d'administration (annexe D)	147 070	134 809
Frais propres au réseau	7 511	7 511
Intérêts et frais bancaires	24 843	27 135
	<b>545 757</b>	<b>515 523</b>
<b>Déficit avant autres produits (charges)</b>	<b>(180 325)</b>	<b>(253 338)</b>
<b>Autres produits (charges)</b>		
Subventions salariales	48 612	228 089
Services aux membres	6 119	5 266
Intérêts	2 676	4 696
Gains de change	-	19
	<b>57 407</b>	<b>238 070</b>
<b>Déficit</b>	<b>(122 918)</b>	<b>(15 268)</b>

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

### *SURPLUS D'APPORT*

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
	\$	\$
<b>Solde au début</b>	<b>592 126</b>	578 756
Conversions de parts sociales (note 9)	<b>14 020</b>	13 370
<b>Solde à la fin</b>	<b>606 146</b>	592 126

Les notes font partie intégrante des états financiers.

# COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

## BILAN

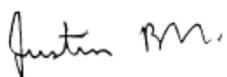
Au 31 mai 2022

	2022	2021
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>Court terme</b>		
Encaisse	176 135	213 623
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	250 000	-
Débiteurs (note 3)	35 404	42 003
Subventions à recevoir	-	14 814
Stocks	140 208	144 784
Frais payés d'avance	3 634	3 634
	605 381	418 858
Placements, au coût (note 4)	118 886	368 475
Immobilisations corporelles (note 5)	161 089	208 334
Actifs incorporels (note 6)	18 334	17 727
	903 690	1 013 394
<b>PASSIF</b>		
<b>Court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	223 091	221 857
<b>AVOIR DE LA COOPÉRATIVE</b>		
Avoir des membres (note 8)	73 210	75 250
Surplus d'apport	606 146	592 126
Réserve	1 243	124 161
	680 599	791 537
	903 690	1 013 394

Les notes font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

# COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

## FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Déficit	(122 918)	(15 268)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	49 572	50 733
Amortissement des actifs incorporels	288	383
	(73 058)	35 848
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation (note 10)	27 223	12 553
	(45 835)	48 401
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(68 835)	(68 424)
Disposition de placements	68 424	67 580
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 327)	(35 697)
Acquisition d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie	(895)	-
	(3 633)	(36 541)
<b>Activités de financement</b>		
Émissions de parts sociales (note 9)	12 170	10 380
Rachats de parts sociales (note 9)	(190)	(40)
	11 980	10 340
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(37 488)</b>	<b>22 200</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>213 623</b>	<b>191 423</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>176 135</b>	<b>213 623</b>
<b>Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
Encaisse	176 135	213 623

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Des renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie sont présentés à la note 10.

# COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2022

---

### 1. **STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

---

La coopérative a été constituée le 3 octobre 1944 en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec et elle exploite un commerce de vente de livres, de matériel et de fournitures scolaires. Elle porte la bannière Coopsco.

### 2. **PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

---

#### **BASE DE PRÉSENTATION**

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives, complété par les exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, lesquels prévoient que les états financiers doivent être préparés suivant les normes du Manuel de CPA Canada - Comptabilité, sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives. La notion de « normes du Manuel de CPA Canada - Comptabilité » a été interprétée par la direction comme signifiant les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé de la partie II du Manuel de CPA Canada - Comptabilité.

Ainsi, les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, sauf pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives :

L'excédent (le déficit) de l'exercice présenté à l'état des résultats est établi avant ristournes et impôts sur les bénéfiques. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent de l'exercice, les ristournes et les impôts sur les bénéfiques payés (recouvrés) seront inscrits à la réserve au cours du prochain exercice;

Les parts sociales et les parts privilégiées sont présentées au bilan dans la section « Avoir des membres ».

#### **MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE**

##### **Impôts sur les bénéfiques**

La coopérative a adopté les modifications au chapitre 3465, Impôts sur les bénéfiques, relatives au classement des actifs et passifs d'impôts futurs ainsi qu'aux informations à fournir sur le montant des actifs et passifs d'impôts futurs.

Ces nouvelles exigences prévoient que pour une entité qui applique la méthode des impôts futurs :

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

---

### MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE (suite)

- lorsque celle-ci ventile ses actifs et ses passifs à court terme et à long terme, elle doit classer ses actifs d'impôts futurs et ses passifs d'impôts futurs dans le long terme;
- des informations doivent être fournies quant au montant des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs relatif à chaque type d'écart temporaire pour chaque période présentée.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucun incidence sur les états financiers de la coopérative.

### **Instruments financiers - Instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés**

La coopérative a adopté les modifications au chapitre 3856, Instruments financiers, relatives à la comptabilisation des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces nouvelles exigences prévoient principalement qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'entité. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

Conformément aux dispositions transitoires, de tels instruments financiers qui existent à la date de première application, soit le 1er juin 2021, sont évalués comme suit. Le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er juin 2020. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de l'entité, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

L'adoption de ces nouvelles exigences ~~n'a~~ eu aucune incidence sur les états financiers de la coopérative.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

---

### COMPTABILISATION DES PRODUITS

La coopérative constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont expédiées au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Elle constate ses autres produits lorsqu'ils sont gagnés et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

### STOCKS

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés au coût. Un placement qui subit une baisse de valeur permanente est ramené à sa valeur de réalisation estimative et la perte est portée aux résultats de l'exercice courant.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Équipement informatique	Dégressif	25 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

### ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de sa durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 25 %.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

---

### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles, l'actif incorporel à durée de vie définie et les placements sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.

### IMPÔTS SUR LES TROP-PERÇUS

La coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les trop-perçus. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs est comptabilisé aux résultats. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et passifs seront recouverts ou réglés. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la valeur nette de réalisation des stocks et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel à durée de vie définie.

# COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2022

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

---

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

##### *Évaluation initiale et ultérieure*

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des dépôts à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

##### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

# COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2022

### 3. DÉBITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Comptes clients	35 404	41 591
Taxes à la consommation à recevoir	-	412
	<b>35 404</b>	<b>42 003</b>

### 4. PLACEMENTS, au coût

	2022	2021
	\$	\$
<b>Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire :</b>		
5 parts sociales, votantes	50	50
5 000 parts sociales privilégiées de catégorie "A", non votantes, non participantes, rachetables au montant versé	50 000	50 000
	<b>50 050</b>	<b>50 050</b>
<b>Association coopérative de la collectivité de l'UQAM</b>		
100 parts sociales	500	500
Réduction de valeur	(499)	(499)
	<b>1</b>	<b>1</b>
Dépôts à terme, portant intérêt au taux de 0,55 % et de 0,60 %, échéant en décembre 2022 et en mars 2024	318 835	318 424
	<b>368 886</b>	<b>368 475</b>
Placements réalisables au cours du prochain exercice	250 000	-
	<b>118 886</b>	<b>368 475</b>

# COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2022

### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	100 966	97 431	3 535	4 272
Mobilier de bureau	211 879	133 163	78 716	96 501
Améliorations locatives	156 094	77 256	78 838	107 561
	468 939	307 850	161 089	208 334

### 6. ACTIFS INCORPORELS

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif incorporel à durée de vie définie</b>				
Site Web transactionnel	19 829	18 966	863	1 151
<b>Actifs incorporels à durée de vie indéfinie</b>				
Logiciels	17 471	-	17 471	16 576
	37 300	18 966	18 334	17 727

### 7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	191 335	183 099
Salaires et vacances à payer	28 923	38 758
Sommes à remettre à l'État	2 833	-
	223 091	221 857

# COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2022

### 8. AVOIR DES MEMBRES

#### Autorisé :

Nombre illimité de parts sociales, d'une valeur nominale de 10 \$

Nombre illimité de parts privilégiées, selon les modalités à être déterminées par le conseil d'administration

#### Parts sociales de qualification :

Chaque membre est tenu de souscrire un minimum d'une part sociale payable au moment de son adhésion.

#### Émis et payé :

	2022	2021
	\$	\$
7 321 (7 525 au 31 mai 2021) parts sociales (note 9)	<b>73 210</b>	75 250

### 9. VARIATION DE L'AVOIR DES MEMBRES

	2022		2021	
	nombre	\$	nombre	\$
<b>Solde au début</b>	<b>7 525</b>	<b>75 250</b>	7 828	78 280
Émissions	<b>1 217</b>	<b>12 170</b>	1 038	10 380
Rachats	<b>(19)</b>	<b>(190)</b>	(4)	(40)
Conversions	<b>(1 402)</b>	<b>(14 020)</b>	(1 337)	(13 370)
<b>Solde de fin</b>	<b>7 321</b>	<b>73 210</b>	7 525	75 250

# COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2022

### 10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2022	2021
	\$	\$
Débiteurs	6 599	14 810
Subventions à recevoir	14 814	(1 303)
Stocks	4 576	60 773
Frais payés d'avance	-	(492)
Créditeurs et charges à payer	1 234	(61 235)
	<b>27 223</b>	<b>12 553</b>

### 11. ENGAGEMENTS DE LA COOPÉRATIVE ENVERS LA FÉDÉRATION

La coopérative est membre de la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire. En vertu d'un règlement sur la contribution obligatoire au capital, la coopérative est tenue de :

Souscrire annuellement des parts privilégiées de la Fédération pour une somme déterminée à 0,5 % de son actif au bilan. Le montant de la contribution au capital d'une année ne peut pas être inférieur à 500 \$ ni excéder 5 000 \$. Par ailleurs, le montant total cumulé de la contribution en capital ne doit pas excéder 5 % de son actif ou 50 000 \$. Le maximum étant atteint, aucune contribution n'est à verser pour l'exercice;

Verser à la Fédération une quote-part pour les services courants correspondant à 0,5 % de son chiffre d'affaires annuel cotisable (note 12). Cette quote-part ne peut pas être inférieure à 1 000 \$ ni excéder 23 000 \$. Pour l'exercice, la quote-part à verser est de 6 050 \$ (6 259 \$ en 2021);

Verser à la Fédération une quote-part pour les services commerciaux correspondant à 0,1 % de son chiffre d'affaires annuel cotisable (note 12). Cette quote-part ne peut pas excéder 15 000 \$. Pour l'exercice, la quote-part à verser est de 1 210 \$ (1 252 \$ en 2021);

Verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services courants équivalant à 2 \$ pour chaque nouveau membre (note 12). Pour l'exercice, la cotisation à verser est de 2 434 \$ (2 678 \$ en 2021);

Verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services des technologies de l'information équivalant à 6 \$ pour chaque nouveau membre (note 12). Cette cotisation ne peut pas excéder 30 000 \$. Pour l'exercice, la cotisation à verser est de 7 302 \$ (6 228 \$ en 2021).

# COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2022

---

### 12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

---

Conformément à l'entente avec la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire, les informations requises se présentent comme suit :

Le chiffre d'affaires défini par les règlements est de 1 209 959 \$ (1 018 247 \$ en 2021) et exclut les revenus des services de billetterie et de services postaux et les transactions dans le cadre d'une entente d'intercoopération entre les coopératives affiliées;

Le nombre de membres ayant adhéré à la coopérative au cours de l'exercice est de 1 217 (1 038 en 2021).

### 13. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

---

Au cours de l'exercice, la coopérative estime avoir effectué environ 78 % (82 % en 2021) de ses ventes avec ses membres au sens de l'article 17 du règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

### 14. VENTES DE LIVRES

---

Tel qu'exigé par le Ministère de la Culture et des Communications et par la Fédération Québécoise des coopératives en Milieu Scolaire (F.Q.C.M.S.), voici le détail du chiffre d'affaires de la coopérative :

	2022	2021
	\$	\$
<b>Ventes de livres :</b>		
Particuliers	690 219	727 845
Institutions	36 178	22 384
<b>Total global des ventes de livres</b>	<b>726 397</b>	<b>750 229</b>
Ventes dans les autres secteurs d'activité	498 851	269 978
	<b>1 225 248</b>	<b>1 020 207</b>

### 15. INSTRUMENTS FINANCIERS

---

#### RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la coopérative est exposée au 31 mai 2022 sont détaillés ci-après.

#### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la coopérative à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la coopérative est principalement lié aux comptes clients.

La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La coopérative n'exige généralement pas de caution.

#### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la coopérative éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

#### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

# COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
	\$	\$
<b>Annexe A - Produits</b>		
Livres (note 14)	726 397	750 229
Papeterie	326 773	152 042
Matériel informatique	146 838	107 746
Autres	25 240	10 190
	<b>1 225 248</b>	<b>1 020 207</b>
<b>Annexe B - Coût des produits vendus</b>		
Stocks au début de l'exercice	144 784	205 557
Achats	855 240	697 249
	<b>1 000 024</b>	<b>902 806</b>
Stocks à la fin de l'exercice	(140 208)	(144 784)
	<b>859 816</b>	<b>758 022</b>
<b>Annexe C - Frais directs</b>		
Salaires et charges sociales	256 029	272 153
Loyer	36 262	-
Frais de déplacement, de réunion et de représentation	6 253	2 676
Télécommunications	5 628	5 052
Entretien et réparations de l'équipement informatique	5 021	5 006
Assurances	3 779	3 539
Taxes et permis	2 315	3 540
Services à l'éducation des membres	1 000	-
Entretien et réparations du matériel, du mobilier et du local	186	2 986
Amortissement des immobilisations corporelles	49 572	50 733
Amortissement des actifs incorporels	288	383
	<b>366 333</b>	<b>346 068</b>

# COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
	\$	\$
<b>Annexe D - Frais de vente et d'administration</b>		
Salaires et charges sociales	119 355	110 738
Honoraires professionnels	18 962	12 315
Frais divers	3 651	4 450
Fournitures de bureau	3 287	4 001
Publicité	1 316	1 860
Frais de formation	840	-
(Recouvrement) créances douteuses	(341)	1 445
	<b>147 070</b>	<b>134 809</b>



**COOPOLY**  
VOTRE LIBRAIRIE DE GÉNIE

[www.coopoly.ca](http://www.coopoly.ca)

Polytechnique Montréal  
Pavillon principal local C-220  
2900 Édouard-Montpetit  
Montréal (Québec), H3T 1J4  
[www.coopoly.ca](http://www.coopoly.ca)

